

<b>Zeitschrift:</b>	Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
<b>Herausgeber:</b>	Association pour la défense des intérêts du Jura
<b>Band:</b>	45 (1974)
<b>Heft:</b>	1
 <b>Artikel:</b>	Centre-Jura : une idée s'est concrétisée
<b>Autor:</b>	Felber, René
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-824731">https://doi.org/10.5169/seals-824731</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA  
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XLVe ANNÉE

Paraît une fois par mois

No 1 Janvier 1974

## SOMMAIRE

Centre-Jura : une idée s'est concrétisée — La région : une collaboration entre villes et villages — Les Franches-Montagnes et Centre-Jura — Centre-Jura — Délimitation des régions économiques et politiques de développement régional — Population et emploi

## Centre-Jura : une idée s'est concrétisée

par René FELBER, conseiller national,  
président du groupe de travail Centre-Jura

Chaque responsable communal s'est trouvé plusieurs fois, au cours de sa carrière, aux prises avec un problème dont la solution satisfaisante intervint grâce à l'appui qu'il obtint de ses collègues des communes voisines.

Cette expérience pratique de la solidarité, toutes les communes de Centre-Jura ont eu l'occasion de la faire. Cela aurait pu en demeurer là, mais il se trouve que ce qui avait été réussi plusieurs fois nous amena tout naturellement à imaginer que nous pourrions fort bien concevoir une collaboration ou même une perméabilité plus constante entre les communes d'une même région.

Nous avons vite admis que nous vivons en effet dans un même pays, une même région, dont l'unité géographique, climatologique, économique ne faisait de doute pour personne. L'éloignement relatif des grandes voies de communication, la proximité de la frontière française, l'absence de communication intéressante et rapide avec les principaux centres français du département du Doubs, tout cela devait nous entraîner rapidement à constater, même implicitement, que nous partagions un même sort et que nous ne pouvions songer à l'améliorer qu'en unissant nos moyens et en faisant connaître notre volonté de survie d'abord et de développement ensuite.

Face aux écrasants problèmes de surdéveloppement que rencontraient les grands centres économiques du Plateau, face aux problèmes de suroccupation des sols des régions situées sur les grands axes de communication, face à l'accélération des pollutions qui atteignaient certaines contrées d'Europe et de Suisse, nous présentions l'image d'une région vaste et calme, aux possibilités de développement réelles, au potentiel technique important et aux traditions industrielles indiscutables.

L'inventaire des équipements publics des communes de la région nous permettait d'affirmer que nous pouvions faire face sans difficulté à un développement démographique et économique même important.

Partant de ces constatations, nous refusions toute idée de stagnation et n'admettions pas de demeurer une contrée marginale, dont le plan d'aménagement national du territoire ne tenait pour ainsi dire pas compte.

C'est le 3 octobre 1970, à Saint-Imier, que les représentants des communes du Jura neuchâtelois et des districts jurassiens des Franches-Montagnes et de Courtelary se réunirent pour définir une attitude commune face au projet de la route Transjurane. Ils adressèrent aux gouvernements des cantons de Berne et de Neuchâtel une résolution faisant part de leur point de vue favorable à l'amélioration des communications entre les districts de Courtelary et des Franches-Montagnes avec ceux de La Chaux-de-Fonds et du Locle.

A l'issue de cette séance, il a été décidé de mettre sur pied un groupe de travail chargé d'examiner les problèmes qui se posent à toute la région, plus spécialement sur le plan économique.

Ainsi naquit Centre-Jura ! Pas d'initiative personnelle, mais la volonté spontanée des communes de collaborer dans l'étude des problèmes régionaux et de leur solution.

C'est sans aucune difficulté que les autorités des communes concernées acceptèrent de participer, proportionnellement au nombre de leurs habitants, aux frais de l'étude confiée à l'Université de Neuchâtel. Des réalisations pratiques communes avaient déjà prouvé la possibilité réelle de collaboration : une société de production de gaz de craquage, IGESA, envoie, par gazoduc, du gaz de son usine de La Chaux-de-Fonds, au Locle et à Saint-Imier, par Renan et Sonvilier, une usine régionale d'incinération des ordures ménagères, Cridor, située à La Chaux-de-Fonds, traite les ordures récoltées dans de nombreuses communes des districts de La Chaux-de-Fonds, du Locle, des Franches-Montagnes et de Courtelary, jusqu'à Saint-Imier, aux Eplatures existe l'aérodrome Le Locle-La Chaux-de-Fonds, les associations de développement unissent leurs efforts, la défense de la ligne ferroviaire Besançon-Le Locle rassemble les responsables des communes françaises et suisses.

Ainsi, des habitudes étaient prises, il suffisait de poursuivre l'expérience et de coordonner les efforts.

Centre-Jura est donc une région vivante et réelle, les communes qui y sont rattachées demeurent totalement autonomes et pourront au moment du dépôt du rapport de l'Université de Neuchâtel choisir sans contrainte de demeurer membre de la communauté ou de s'en retirer. Il est pourtant prévu de consolider ensuite les liens qui nous unissent en donnant à Centre-Jura le statut d'une association qui lui conférera la personnalité juridique.

L'unité de destin que nous avons constatée nous a permis de comprendre sans effort la nécessité de nous unir pour illustrer notre région, la faire mieux connaître et découvrir et promouvoir enfin son développement harmonieux qui permettra de maintenir ses qualités et ses valeurs.

C'est parce que nous sommes nombreux que nous deviendrons efficaces et que, sans aucune impatience, nous considérons l'avenir avec confiance.

R. F.